

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE À HAUTE TENSION AUBANGE-ESCH-SUR-ALZETTE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « l'enfouissement de la ligne à haute tension Aubange-Esch-sur-Alzette ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 8 mai dernier, vous avez refusé le permis d'urbanisme demandé par Elia Asset en vue du remplacement de la ligne haute tension aérienne Gouy-Oisquerq par une nouvelle ligne aérienne. Vous défendez clairement l'option d'une ligne souterraine.

Parmi les motivations reprises dans vos attendus, vous évoquez des risques pour la santé et la sensibilité aux champs électromagnétiques et vous demandez clairement l'application du principe de précaution pour les personnes sensibles. Je me réjouis des arguments avancés dans le cadre d'une meilleure protection de notre santé, de la préservation de notre patrimoine et de notre cadre de vie de manière plus globale.

Sur base de cette décision de refus de permis et ces attendus, on ne peut être qu'interpellé par la similitude de la situation qui prévaut à Aubange : 200 familles survolées par la ligne à haute tension 220 kV Aubange Esch-sur-Alzette, présence de sites classés, de zones Natura 2000, de zones de paysages protégés, l'avis défavorables des communes concernées – Aubange et Messancy – et demande des communes d'opter pour un passage en souterrain.

L'association CADES – Comité d'action et de défense pour un environnement sain – représente les citoyens d'Aubange et de Messancy qui subissent depuis 10 ans les nuisances, car ils sont en effet exposés aux champs magnétiques de la ligne HT aérienne reliant Aubange à Esch-sur-Alzette. Elle m'a interpellée sur le sujet.

En mars, en réponse à un collègue, vous évoquiez que le dossier était à l'instruction.

Envisagez-vous de prendre une décision en répondant à la demande des communes concernées ?

Les motivations qui vous ont conduit à refuser le permis pour la ligne à HT Gouy-Oisquerq sont précises et cohérentes ; elles constituent une jurisprudence. Allez-vous les suivre dans le dossier que j'évoque ici ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Madame la Députée, la ligne haute tension 220 kV, reliant Aubange à Esch-sur-Alzette, date des années 1970. La pause a, pour ce qui concerne les pylônes et le premier terne.

Quant au second terne, la pose a été autorisée le 3 juillet 2000 par le fonctionnaire délégué. Le Conseil d'État a annulé ce permis le 2 juillet 2008.

Le reproche du Conseil d'État porte sur l'absence de motivation du permis quant au caractère public de celui-ci, sachant que l'objectif du second terne est d'alimenter l'industrie métallurgique du bassin du Grand-Duché de Luxembourg.

La jurisprudence impose dès lors de reprendre l'instruction du dossier sur base des dispositions prévalant à l'époque.

Les avis des collègues communaux d'Aubange et de Messancy étant défavorables, le Gouvernement est saisi du dossier et il m'incombe de prendre une décision.

À ce propos, j'ai chargé la Direction générale de l'aménagement du territoire – DGO4 – de me transmettre un rapport circonstancié sur ce dossier car des vérifications juridiques sont indispensables pour la future prise de décision.

La DGO4 a pris certains contacts avec Elia et l'opportunité du maintien de cette ligne aérienne est posée. Des alternatives telles que l'enterrement sur tout ou partie du tracé doivent être analysées.

En l'état, il ne m'appartient pas de me prononcer davantage ni sur le fond ni sur le contenu de ce dossier puisque j'attendrai d'avoir le rapport de l'administration pour le traiter en recours comme prévu, mais je ne vais pas vous donner la décision d'un recours avant qu'elle ne soit prise.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Je remercie M. le Ministre pour ces précisions. J'espère qu'il tiendra compte de cette avancée dans la réflexion et dans la prise en compte des nuisances liées à l'exposition aux champs magnétiques. Les situations évoluent, les informations sur les risques de santé pour les habitants qui vivent sous ces lignes aériennes sont de plus connues et de mieux en mieux prises en compte. J'espère que vous en tiendrez compte pour la position que vous adopterez in fine.